

Date: Sat, 20 Jul 2024 10:23:50 +0200

From: Pierre Mounier <acesouvert@groupe.renater.fr>

Reply-To: Pierre Mounier <pierre.mounier@openedition.org>

To: Jean-Claude Guédon <jean.claude.guedon@umontreal.ca>

Cc: acesouvert@groupe.renater.fr

Subject: Re: [acesouvert] Academic journals are a lucrative scam – and we're determined to change that

Cher Jean-Claude,

Je pense qu'il y a une typo dans le dernier message de Didier : il faut lire "entre 1996 et 2024" (et non 1986). Je le pense car j'ai assisté en direct à la superbe présentation de Didier hier dans un des panels de la conférence EASST/4S à Amsterdam. D'ailleurs je vous invite à regarder la liste des présentations de ce panel qui était passionnant de bout en bout: <https://www.easst4s2024.net/programme/#13972> [www.easst4s2024.net] Il reste qu'une cinquantaine sur la période, c'est peu. Mais cela se comprend car ce n'est pas un acte anodin qui demande beaucoup de courage de la part des membres du comité éditorial et une prise de risque énorme. Quant à soutenir ces mouvements par une fédération de plateformes, pourquoi pas, mais comme le dit Nicolas, le Diamond Capacity Hub actuellement en cours de construction grâce aux projets Diamas et Craft-OA devrait aider à terme en Europe. Il reste que nous sommes confrontés à quelques difficultés structurelles. A commencer par la disponibilité de logiciels et d'infrastructures adaptés à accueillir des revues de fort volume accueillant plusieurs centaines voire plus de mille soumissions par an. OpenEdition/Lodel, OLH/Janeway, PKP/OJS, Erudit n'ont pas été historiquement conçus pour ce type de revues, mais plutôt pour de "petites" revues (en nombre de soumissions) assez souvent en mode do-it-yourself. Ce qui ne veut pas dire que l'offre de services ne peut pas évoluer et qu'elle n'a pas évolué, et je pense que chacune des plateformes possède quelques exemples "à la limite" du modèle avec lesquelles des arrangements sont trouvés au coup par coup. Mais elles sont alors en concurrence avec les capacités logistiques et les moyens financiers des éditeurs commerciaux dominants qui ont une taille critique, une force de frappe capitalistique et une capacité managériale que n'ont pas les plateformes susdites. Je pense que c'est sur ce segment du marché comme disent les marketeurs qu'il faudrait concentrer la réflexion et trouver des solutions que l'on peine aujourd'hui à identifier. (Cette dernière partie de mon message est le résultat d'une conversation privée qui s'est menée en parallèle à ce fil de discussion. J'espère que la personne avec qui je l'ai menée ne m'en voudra pas de la mobiliser pour contribuer à ce fil de discussion très intéressant).

A mon sens, mais c'est un avis purement personnel, rien n'empêche ces revues de bénéficier des services des éditeurs commerciaux pourvu qu'ils soient de bonne qualité et à prix raisonnable. Ce qui compte, c'est de savoir qui possède le titre, car cela change beaucoup le rapport (de force) entre le comité éditorial et l'éditeur commercial. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit ce point fondamental dans le Diamond Open

Access Standard que le projet Diamas a publié récemment : [https://calidadrevistas.fecyt.es/sites/default/files/informes/doas\\_1.pdf](https://calidadrevistas.fecyt.es/sites/default/files/informes/doas_1.pdf)

[calidadrevistas.fecyt.es] --> point 2.1 : le "publisher" c'est-à-dire celui qui possède le titre et qui en porte la responsabilité doit, d'une manière ou d'une autre, appartenir à la communauté scientifique. Ce point étant acquis, tout est possible pour aller chercher des services permettant de gérer la revue. Cela ne résout évidemment pas tous les problèmes liés à la dépendance opérationnelle au fournisseur de service, mais disons que ce serait déjà un gros progrès. D'ailleurs, dans la liste de cas présenté par Didier, on trouve les deux types de cas : celui où la propriété du titre est entre les mains de l'éditeur commercial et dans ce cas, le comité éditorial doit recréer une revue avec un nouveau titre (et tous les problèmes que cela représente), et celui où la propriété du titre est entre les mains de la communauté scientifique d'une manière ou d'une autre (le plus souvent d'une société savante) et alors le comité éditorial peut changer d'éditeur (qui n'en est pas vraiment un, mais se trouve alors dans la position de prestataire de services). Je sais que cette différence apparaît subtile et quelque peu absconse aux yeux de nombre de chercheurs. Elle est pourtant essentielle.

Bien à vous,

--

Pierre Mounier  
OPERAS Coordinator (Community)  
OpenEdition Head of International Sector  
DOAB Co-Director

EHESS  
54, boulevard Raspail  
75006 Paris  
Bureau/Office A-43-4  
Mob. +33 (0)6 61 98 31 86  
<https://gotriple.eu/profile/pmounier> [gotriple.eu]